



COMMUNIQUE DE PRESSE

L'UPFI publie un livre blanc sur le partage de la valeur dans l'industrie musicale.

L'hypothèse d'une prédominance des offres de stream musical par voie d'abonnement devrait conduire à une redistribution complète des revenus entre les principaux acteurs de ce secteur dont les artistes pourraient être les grands gagnants.

L'UPFI a procédé à une analyse de l'évolution des différents modes d'exploitation de la musique en ligne. Le stream illimité pourrait devenir, à horizon 2018, le modèle dominant avec un niveau de revenus substantiel pour l'ensemble des partenaires de la musique : plateformes, producteurs, artistes et auteurs-compositeurs-éditeurs.

Forte de cette hypothèse, l'UPFI estime que le partage de la rémunération entre ces différents acteurs devrait connaître des bouleversements importants et ce en prenant en considération les coûts et investissements respectifs des plateformes et des producteurs :

- Les services de stream, une fois atteint une taille critique de ce marché, seront profitables alors même que leur niveau de rémunération devrait en toute logique tendre vers un taux de l'ordre de 10 à 15% au lieu de 30% aujourd'hui ;
- Les producteurs phonographiques verront leur niveau de rémunération rester stable ou très légèrement diminuer ;
- Les artistes interprètes, qui sont de plus en plus nombreux à se produire eux-mêmes et à être adeptes du « do it yourself », pourraient être les grands gagnants de cette évolution, leur rémunération étant susceptible d'être multipliée par 2 ou presque (de 7,2% du prix public HT dans le physique, à 8,5 % dans le numérique actuellement pour atteindre 20% à terme) ;
- Celle des auteurs compositeurs éditeurs pouvant continuer à progresser.

Forts de ces constats, les producteurs de musique indépendants considèrent que le débat sur le partage de la valeur a été mal posé et que rien ne justifie la mise en place d'une mesure aussi autoritaire que la gestion collective obligatoire pour les droits voisins dans le numérique et l'instauration de minimas de royalties pour les artistes qui sont, au demeurant, de plus en plus nombreux à produire eux-mêmes leurs albums.